CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mesnard la Barotière

N° 3

SEANCE DU 5 MARS 2012

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents *(14 conseillers)*	*Mrs FICHET Serge, BREMAND Jean-Yves, VITALI Yannick, Mmes LIARD Bernadette, COUSSEAU Dominique, DALIBOT Laurence, GUILBAUD Armelle, JEANNIERE Chantal, PLUCHON Maryvonne, SORIN Catherine, Mrs GAILLARD François, GUERIN Dominique, PAYRAUDEAU Gaël, RAPIN Morgan.*
Absent excusé	*Mr SOULARD Philippe*
Pouvoir	*Mr SOULARD Philippe à Mr FICHET Serge*
Secrétaire de séance	*Mme DALIBOT Laurence*
Le Procès-verbal de la séance du 13 février 2012 est adopté à l'unanimité.	

AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE DANS L'ANCIEN PRESBYTERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Suite au nouveau chiffrage de la partie « bibliothèque » réalisé par le bureau d'architecture « Terre et Ciel », le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à compléter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Vendée. La subvention attendue est estimée à 72 000 euros.

RENOVATION DES 5 LOGEMENTS DE LA CITE : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX

Dans le cadre du projet de rénovation des 5 logements de la Cité avec un objectif d'éco-performance, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME et de la Région, d'une part, et auprès des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), d'autre part.

Le montant global des subventions possibles s'élève à 20 000 euros.

LOTISSEMENT LES PRUNEAUX 3EME TRANCHE : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'entreprise ALAIN T.P. de SAINT PROUANT a été retenue pour la réalisation des travaux de viabilité de la 3ème tranche du lotissement « Les Pruneaux ». Le montant du marché s'élève à 80 638 euros HT.

ZONE ARTISANALE « LA LANDETTE »

Ce dossier sera étudié lors de l'élaboration du budget 2012 qui doit être voté fin mars.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : MODIFICATION DES STATUTS

Au cours de sa séance du 15 février 2012, le conseil de communauté de communes a souhaité étendre ses compétences dans le domaine suivant : *«actions, soutiens financiers en faveur du développement d'un nouveau mode de garde des jeunes enfants avant leur scolarisation limité aux crèches d'entreprises»*.

Ainsi, la Communauté de communes pourra participer au financement de places en crèches d'entreprises pour les parents, domiciliés sur le territoire de la communauté de communes, salariés dans des entreprises de moins de 50 salariés n'ayant pas les moyens d'investir dans le financement de telles places.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'adopter cette modification statutaire.

ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE LA BOULE

Dans le cadre des travaux d'assainissement prévus au village de la Boule, une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour alimenter le poste de refoulement des eaux usées.

Vendée Eau propose de réaliser ces travaux dont le coût est estimé à 3 501,32 euros HT (4 187,58 euros TTC) avec une participation financière de la commune à hauteur de 50 % soit 1 750,65 euros HT (2 093,79 euros TTC).

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer avec Vendée Eau la convention relative à ces travaux.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LIEU-DIT LA GUIDERIE

Un habitant du village de la Guiderie a sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain communale attenant à sa propriété.

Ce terrain de 2574 m² classé en terre agricole avait dans un premier temps été conservé pour un éventuel assainissement collectif du village. L'assainissement autonome ayant été retenu, il ne semble plus avoir d'utilité pour la commune.

Lors de sa réunion du 28 février, la commission « urbanisme » a donné un avis favorable à cette demande.

Après discussion, le conseil municipal adopte la proposition de la commission « urbanisme » et décide de fixer le prix de vente de ce terrain à 0,30 euro le mètre carré. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNEE 2011

Le receveur municipal édite en début d'année le compte de gestion de l'année précédente. Ce compte de gestion retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'année et fait apparaître le résultat comptable de l'exercice.

Monsieur le Maire présente ces comptes de gestion clos au 31 décembre 2011. Le conseil municipal déclare que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et les approuve à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

L'assemblée, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Mr BREMAND, 1er adjoint, se fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2011 dont les résultats figurent ci-dessous :

Budget	Résultat au 31/12/2011		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	137 889.09	36 283.78	174 172.87
Épicerie	7 380.37	702.04	8 082.41
Tricherie	29 015.97	1 000.00	30 015.97
Atelier relais	7 532.40	-7 525.90	6.50
Z.A. La Landette	0.60	-17 737.79	-17 737.19
Z.A. Le Cormier	691.47	0.00	691.47
Lotis. Les Pruneaux	-333 376.74	95 693.12	-237 683.62
Assainissement	17 809.98	145 281.03	163 091.01
TOTAL	**- 133 056.86**	**253 696.28**	**120 639.42**

A l'unanimité, le conseil approuve la gestion du maire pour le budget principal et les budgets annexes : bâtiments commerciaux "épicerie", "Tricherie", atelier relais, zone artisanale La Landette, zone artisanale Le Cormier, lotissement Les Pruneaux et assainissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut, avant l'adoption du budget qui aura lieu au mois de mars et sur autorisation de son Conseil Municipal, décider de payer des dépenses d'investissement.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, au règlement de la facture relative aux travaux d'aménagement de la rue de Vendrennes pour un montant de 22 200 euros TTC.

RECTIFICATION D'UNE DELIBERATION PRISE EN DECEMBRE 2011

A la demande de la Préfecture, le conseil municipal décide de compléter la délibération prise le 12 décembre 2011 autorisant la signature d'un contrat avec I.E.C. pour la maintenance du système audiovisuel de l'église St Christophe en mentionnant le prix de la prestation (1 200 euros H.T) ainsi que la période du contrat (1er janvier au 31 décembre 2012)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **félicite** Mr Pierre PLUCHON, nouveau président de la société de Pêche

Dates des prochaines réunions *:*

- Mardi 20 mars à 20 h 30 : Commission plénière du conseil (étude des budgets 2012)
- Lundi 26 mars à 20 h 30 : Conseil Municipal (vote des budgets)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

MESNARD LA BAROTIERE, le 5 mars 2012

Le Maire,
Serge FICHET

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)

ETAT CIVIL

INHOMATIONS

Marie Agnès GODET épouse COUSSEAU– résidence Claire Fontaine, Les Herbiers- décédée le 15 février 2012 à Cholet

Jean-Baptiste ROUSSIERE – la Chardière, Les Herbiers – décédé le 25 février 2012 à Cholet

INFORMATIONS

BIBLIOTHEQUE

Ouverture samedi matin 7 avril 2012 de 11h à 12 h

Prochaine matinée bébés lecteurs pour les 0 - 3 ans : mardi 10 avril 2012, à 10h30 à la bibliothèque.

LES BOUCHONS DE L'AVENIR

L'association « Les Bouchons de l'Avenir Vendée » récupère tous les bouchons et couvercles plastiques pour les revendre à un recycleur qui les transforme en granulés. L'argent récolté est reversé à des associations vendéennes favorisant l'insertion des personnes handicapées.

Les bouchons de liège peuvent être récupérés séparément et seront destinés à la recherche contre le cancer.

Vous pouvez déposer vos bouchons à l'alimentation VIVAL, ou chez Gaby BONNEAU, 1 rue St Michel.

Site internet : http://www.lesbouchonsdelavenir.fr/

SECOURS CATHOLIQUE

Le secours catholique du secteur de ST FULGENT organise une BRADERIE DE VETEMENTS (de 0,50 € à 2 €) les :

- Vendredi 13 avril de 14h30 à 18h
- Samedi 14 avril de 9h30 à 12h et 14h30 à 18h

A la salle des Douves, 3bis rue Nationale à SAINT FULGENT

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 7 avril 2012.
Il n'y aura pas de permanence élu ce jour-là.

LOCATION MATERIEL DU COMITE DES FETES

Un nouveau n° de Tél est à votre disposition pour ce qui concerne toute location du matériel du Comité des Fêtes (stands, tables, chapiteau, percolateur….), Contactez le **06.49 68 20.03**

LISTE ELECTORALE

Une refonte des listes électorales a eu lieu le 1er mars 2012.

Le nombre total d'électeurs dans la commune est de 907 dont 449 électeurs et 458 électrices.

Suite à cette refonte, une nouvelle carte d'électeur sera distribuée prochainement.

ELECTIONS - DEPOUILLEMENT DES VOTES

Deux élections auront lieu cette année : Les Présidentielles les 22 avril et 6 mai et les Législatives les 10 et 17 juin.

Les personnes intéressées pour effectuer le dépouillement des votes, à 18 h, lors de ces élections sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au 02.51.66.02.74 ou par mail à mairie@mesnardlabarotiere.fr,

- **Pour les Présidentielles, avant le 31 mars 2012**
- **Pour les Législatives, avant le 26 mai 2012**

MARIANNE DU CIVISME

L'association vendéenne des Anciens Maires, en partenariat avec l'Association des Maires de Vendée relance l'opération «Marianne du civisme », à l'occasion des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai, et législatives des 10 et 17 juin 2012. L'objectif est de distinguer et récompenser les 3 premières communes (par strate) ayant obtenu le meilleur taux de participation.

Nous vous invitons à vous rendre nombreux aux urnes lors de ces prochains scrutins, pour permettre à la commune de figurer en bonne place dans le palmarès qui sera établi.

Permanences Maire et adjoints
samedi *de 9h30 à 10 h 30*
****

10/03/2012	**: Maire**
17/03/2012	**: Yannick VITALI**
24/03/2012	**: Maire**
31/03/2012	**: Jean-Yves BREMAND**
07/04/2012	**: pas de permanence**
14/04/2012	**: Maire**